



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
07/04/2017	10/04/2017	F01117P0062

1. Intitulé du projet

Aménagement du parc SPIRIT de Lamirault (77)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI COLLEGIN LAMIRAULT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Félix Bertojo

RCS / SIRET

8 | 2 | 1 | 7 | 4 | 0 | 6 | 1 | 0 | | | | | |

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	surface plancher : 20 654 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement de trois terrains localisés dans l'emprise de la ZAC de Lamirault à Collégien, cadastrés AD41p, dont le lot C05.1 a été acquis par Spirit Entreprises le 09 décembre 2016 et les lots C05.2 et C05.3 sont encore la propriété de l'EPAmarne.

La ZAC est en cours de réalisation et aujourd'hui occupée à environ 50% par des activités diverses.

Le site est idéalement placé à proximité de grands axes de circulation, RD471/A104/A4, ...

Le projet sera conçu de manière à respecter à minima la performance RT 2012.

Ces terrains sont destinés à accueillir des bureaux et des PME/PMI pour de petites activités industrielles (cellules de 300 m²) à raison de 25% de bureaux en mezzanine et de 75% d'activités.

Le projet comprend également les espaces de voiries et parking pour ces activités ainsi que les aménagements paysagers.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont de développer l'activité économique de la zone d'étude au sein de terrain de la ZAC de Lamirault prévus à cet effet.

Ce projet a été établi en concertation avec la commune de Collégien, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire et l'Etablissement Public de Marne-la-Vallée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

le projet comprend 3 terrains faisant chacun l'objet d'un permis de construire (terrains dits C05.1, C05.2 et C05.3).

Les travaux ont débuté en décembre 2016 pour la tranche 1. Il est prévu un délai de 7 mois de construction par bâtiment et chacun des 3 terrains comporte 4 bâtiments. La durée totale des travaux sera de l'ordre de 5 ans.

Les terrains feront l'objet d'une première phase de terrassement puis de la construction des bâtiments. Les espaces communs, voiries, espaces paysagers seront réalisés à fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le projet est prévu à l'équilibre déblai/remblai ce qui limitera les transports liés aux terrassements lors de la phase travaux.

Le projet prévoit le maintien de la haie arbustive existante au sud du terrain en limite de la parcelle agricole, elle sera préservée et protégée pendant toute la durée des travaux.

Le projet de gestion des eaux pluviales respectera les prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/DAIDD/E/031 et notamment les prescriptions à mettre en place dès la phase chantier. Les noues réalisées à cette étapes permettront la décantation des eaux de chantier et l'écrêtage du rejet en cas de fortes pluies.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation le site accueillera 75 % d'activités et 25 % de bureaux.

La gestion de chacun des 3 terrains sera laissée à une Association syndicale libre qui s'occupera notamment de la gestion des espaces verts et du contrôle des accès au site.

L'ensemble des ouvrages d'assainissement feront également l'objet d'un suivi régulier conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/DAIDD/E/031 (visites périodiques, manœuvre des équipements, curage, vidange périodique des séparateurs d'hydrocarbures...). Par ailleurs ces ouvrages feront l'objet d'un contrôle avant leur mise en service.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à l'établissement de 3 permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
TERRAINS 1, 2 et 3	
Terrain :	39 768 m ²
Emprise au sol :	16 725 m ²
SDP :	20 654 m ²
Espaces verts :	12 963 m ²
Enrobé :	10 080 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Lamirault - 77090 COLLEGIEN

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 6 8 ' 1 1 " 47 Lat. 4 8 ° 8 2 ' 1 5 " 27

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La ZAC a été créée par arrêté de Monsieur le Préfet de Seine et Marne le 16.11.2005 sous le n° Arrêté n°2005/MTRTM/ZAC/130.

Le dossier de réalisation a été approuvé par arrêté de Monsieur le préfet de Seine et marne le 24.02.2006 sous le numéro Arrêté n°06/MTRTM/ZAC/023 et a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

le PC n°PC 077 121 16 00005) de la phase 1 a déjà été accordé par arrêté en date du 20.06.2016.

Les phases 2 et 3 font également faire l'objet de dépôt de PC.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFFs les plus proches de la zone d'étude sont : - ZNIEFF type II "Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières" localisée au plus proche à 250m ; - ZNIEFF type I "Etang de Croissy et étang de Beaubourg" localisée à environ 850 m au nord-ouest du site. (voir pages 30 à 35 de l'étude d'impact de la ZAC)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche se localise à environ 1,5 km à l'ouest de la zone d'étude. (voir pages 30 à 35 de l'étude d'impact de la ZAC)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention de bruit dans l'environnement (PPBE) a été réalisé en Seine-et-Marne. Celui-ci a été approuvé par arrêté préfectoral le 1er février 2013. Au niveau de la zone d'étude les niveaux sonores sont de 60 à 65 dB(A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est incluse dans le périmètre de 500 m autour de la Ferme de Lamirault, monument historique inscrit par arrêté du 13 novembre 1985. Par ailleurs il est joint en Annexe le courrier précisant que l'ensemble de la ZAC de Lamirault dont fait partie le projet est libéré de toute contrainte archéologique.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Collégien est couverte par un PPRn "Mouvement de terrain - Tassement différentiels" prescrit le 11/07/2001 mais non approuvé à ce jour. L'état des risques naturels, miniers et technologiques est fourni en annexe.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une mission Eval de phase 2 a été réalisée sur le site par SOLPOL en 2016. Il a été mis en évidence l'absence dans les sols de concentrations notables en PCB, COHV, BTEX, HAP (dont les volatils) et HCT (dont les volatils et semi-volatils) et l'absence d'anomalies vis-à-vis de l'arrêté du 12 décembre 2014, relatif aux critères et procédures d'admission dans les installations de stockages. Il a été mis en la présence dans les sols d'anomalies légères en métaux lourds. Des précautions sanitaires ont donc été mises en place (voir étude complète en annexe).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone étudiée se localise dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun site Natura 2000 dans un rayon de 5km autour du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est à plus de 2 km du site classé le plus proche : le site des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera alimenté en eau potable via le réseau d'eau potable. Aucun process ne nécessitera de prélèvement spécifique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou pompage ne sera réalisé en phase travaux comme en phase d'exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est relativement plat. Le projet est conçu de manière à équilibrer les déblais/remblais et ainsi limiter les transports de matériaux et les coûts financiers et environnementaux associés
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne présente pas d'espèces ou habitats sensibles. Le projet entraînera la disparation d'espace ouverts ne présentant pas de potentialités particulières via-à-vis de la faune et de la flore. Il est à noter que les documents d'urbanisme intègrent des prescriptions de surfaces végétalisées, de marge de recul afin que l'aménagement global de la ZAC présence une cohérence et une démarche environnementale et payagère. les mesures nécessaires ont été mises en place vis à vis de la biodiversité (voir § 6.4 et études d'impact en annexes)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est inclus dans aucun site Natura 2000. Il n'y a aucun site dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. De part la nature du projet et la distance des sites concernés, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les espèces ou habitats inscrits au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La zone d'étude correspond à des terrains agricoles qui seront donc consommés. Cependant, ils font également partie de la ZAC de Lamirault-Croissy et l'évolution de l'occupation des sols de la zone est inscrite dans le document d'urbanisme de la commune de Collégien.</p> <p>Dans le cadre du projet de ZAC les mesures nécessaires ont été prises</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone d'étude n'est pas localisée dans une zone soumise soumise au risque d'inondation ni par débordement de cours d'eau ni par remontée de nappe.</p> <p>Il est en zone de sismicité 1 soit très faible.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité tertiaire du site n'engendre pas de risque sanitaire direct. Seule l'augmentation de trafic engendrée par l'aménagement du site et de l'ensemble de la ZAC pourrait avoir des effets liés à l'augmentation de trafic.</p> <p>Toutefois les habitations les plus proches de la zone sont localisées immédiatement au sud de l'A4. Le trafic engendré par le projet reste marginal par rapport à la circulation de cette autoroute.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des études trafics ont été effectuées dans le cadre du projet. Celles-ci sont jointes en Annexe du présent formulaire.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La zone d'étude présente des niveaux sonores compris entre 60 et 65 dB(A) malgré le contexte agricole de la zone.</p> <p>Les niveaux sonores sont liés à la circulation de A4 et A104.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est localisée en banlieue parisienne et donc est concernée par la pollution lumineuse des grandes agglomérations et voies de circulation.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'engendrera aucune eau de process.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides sont les rejets d'eau usées qui seront rejetés dans le réseau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet produira des déchets liés à l'aménagement (chantier) mais également à son exploitation. Il n'est pas de nature à produire des déchets dangereux. Déchets de chantier : tous les déchets de chantier pouvant être valorisés dans les filières de gestion des déchets disponibles à proximité le seront. Il est visé un taux de recyclage de 70% des déchets produits. Déchets d'exploitation : le tri et l'élimination des déchets seront planifiés en amont. La limitation des déchets à la source sera favorisée. L'ensemble des déchets sera géré par des prestataires agréés et via les filières appropriées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de protection autour de la Ferme de Lamirault. Dans le cadre des PC déposés l'avis de l'architecte des bâtiments de France est sollicité. Le projet sera réalisé conformément aux prescriptions de celui-ci. D'autre part chaque projet respecte les directives d'urbanisme et de paysage applicables au différents projet inclus dans la ZAC de Lamirault.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains actuellement agricoles verront leur occupation modifiée. Ce changement d'usage est inscrit dans le PLU de la commune de Collégien.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du présent projet sont susceptibles d'être cumulées avec l'ensemble des projets inclus dans la ZAC de Lamirault.

Cependant, la ZAC dans son ensemble a fait l'objet d'une étude d'impact qui a étudié les impacts globaux des aménagements.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le choix du site, au sein de la ZAC de Lamirault et sur des terrains ayant vocation à accueillir des PME/PMI est une des principales mesures d'évitement des impacts. Les projets d'aménagements seront conçus conformément à l'ensemble des prescriptions des documents d'urbanisme en vigueur.

L'étude d'impact de la ZAC de Lamirault Collégien stipule que les effets d'aménagement de la ZAC sur la partie du territoire de Collégien sont relativement restreints sur le milieu naturel, puisque les milieux naturels à préserver ont été écartés du périmètre de la ZAC. On notera également qu'une bande de végétation sera maintenue au sud des terrains pour constituer d'une part un écran visuelle vis-à-vis de la ferme de Lamirault mais également pour maintenir un couloir de végétation pour la faune.

L'étude d'impact de la ZAC Croissy-Beaubourg a mis en évidence des enjeux écologiques significatifs à très forts liés à la présence d'habitats naturels et de friches abritant de nombreuses espèces animales et végétales bénéficiant d'un statut de protection quelquefois européen ou rares en Ile-de-France.

Cette étude d'impact précise que l'ensemble des mesures proposées permettent de compenser l'impact général du programme d'ensemble des 2 ZAC de Lamirault Collégien et Lamirault Croissy-Beaubourg. (voir p.246 étude d'impact jointe en annexe)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que l'ensemble des mesures mises en place et notamment imposées par le règlement de la ZAC permettent de s'assurer de la réalisation de projets à haute qualité environnementale.

L'ensemble de ces mesures nous amène à penser qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
A. Dossier d'étude d'impact - ZAC de Lamirault-Collégien B. Courrier de la DRAC - levée de contrainte archéologique C. Etat des risques naturels, miniers et technologiques sur la commune de Collégien D. Evaluation environnementale - EVAL phase 2 - SOLPOL mars 2016 E : Etude d'Impact - ZAC de LAMIRAULT – Croissy-Beaubourg - Etudes de trafic - CDVIA F : Etude d'impact ZAC DE LAMIRAULT CROISSYBEAUBOURG - juin 2015 - IngESPACES G : Prescriptions architecturales applicables

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Clichy

le,

10.04.2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

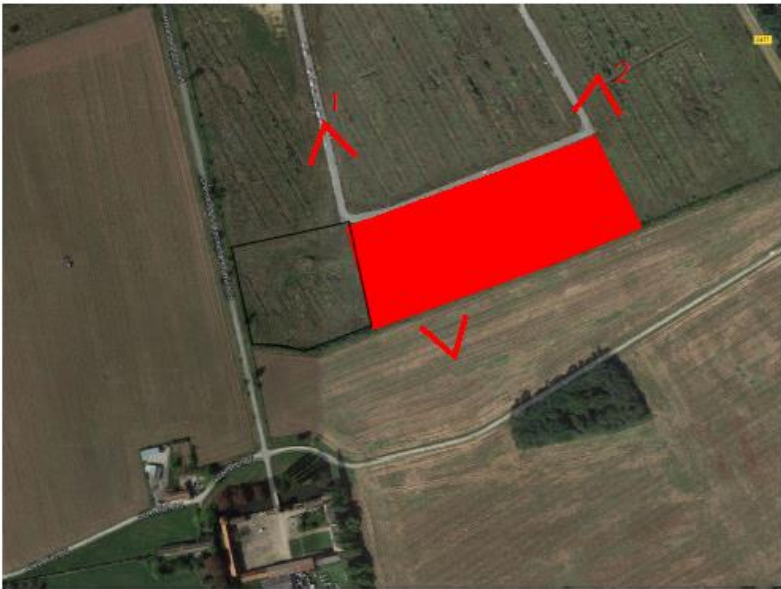


PARC SPIRiT de Lamirault

Parc:	PARC D'ACTIVITES SPIRiT
Adresse:	COLLEGIEN (77)
Créé le:	29/03/2017
Echelle:	1/25000

Titre: **PLAN DE SITUATION**





Vue 1



Vue 2



Vue 3



PARC SPiRiT de Lamirault

Parc:	PARC D'ACTIVITES SPiRiT
Adresse:	COLLEGIEN (77)
Cr��e le:	04/04/2017
Echelle:	

Titre: PLAN MASSE



PLAN D'ORIENTATION





FORET

FORET

ZAC DE LAMIRAULT
ACTIVITES

TERRES
AGRICOLES

FERME DE
LAMIRAULT

Douves

TERRES
AGRICOLES

FORET

PARC SPIRiT de Lamirault

Parc:	PARC D'ACTIVITES SPIRiT
Adresse:	COLLEGIEN (77)
Créé le:	04/04/2017
Echelle:	1/5000

Titre: PLAN DES ABORDS



Annexe 6 : Carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

